



CONSEIL MUNICIPAL

13 JANVIER 2025

Conseil Municipal du 13 janvier 2025 - 18 heures 30

Compte-rendu

Convocation : 07/01/2025

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16/12/2024
- 2- LTC - CLECT - Financement d'un point Jeunesse sur les Pôles de Tréguier et de Lézardrieux
- 3- Don à Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO
- 4- Questions diverses :
 - o Vœux du Maire le vendredi 24 janvier 2025 à 18H30
 - o Vote des Budgets 2025 :
 - o Commission Finance N°1 : mercredi 26 février 2025
 - o Commission Finances N°2 : mercredi 5 mars 2025
 - o Commission Finance N°3 : mercredi 12 mars 2025
 - o Conseil Municipal pour le vote des Budgets : lundi 31 mars 2025 à 18H

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVÉ	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Dominique LE ROUX	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Maryvonne LANOË		Donne pouvoir à Cécile HERVÉ	X
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND		Donne pouvoir à A-F PIEDALLU	X
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT		Donne pouvoir à Gwenaël CLOAREC	X
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : Cécile HERVÉ

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

2. LTC - CLECT - Financement d'un point Jeunesse sur les Pôles de Tréguier et de Lézardrieux

Madame Le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération a été passée lors de la séance du 25 novembre dernier selon ces informations :

Madame Le Maire explique au Conseil que lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lannion-Trégor Communauté (LTC) du 11 septembre dernier, il a été décidé de mettre en place un nouveau service jeunesse sur les Pôles de Tréguier et de Lézardrieux, en partie financé par les communes les composant, par le biais des Attributions de Compensation (AC).

L'animateur jeunesse aura pour missions :

- Organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs
- Propositions de sorties sportives, culturelles et de loisirs
- Temps de rencontres individuelles avec les jeunes
- Interventions dans les collèges et lycées
- Accompagnement des Juniors Associations

Pour 2024 (de septembre à décembre), le montant de l'AC liée au service jeunesse est de 384 € pour Plougrescant. Pour une année, le montant de l'AC provisoire est de 1 153.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix POUR et 14 voix CONTRE, a décidé de ne pas approuver le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 11 septembre 2024 pour les dispositions qui concernent la commune de Plougrescant dont les conclusions portent sur : l'information jeunesse sur les Pôles de Tréguier et de Lézardrieux. Les Élus souhaitent s'opposer au principe de la mise en place de cette nouvelle Attribution de Compensation. En effet, cette participation financière ne devrait pas passer par la CLECT car il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, la Commune de Plougrescant n'exerçant pas auparavant cette compétence. La participation financière relève plutôt de la signature d'une convention entre LTC et les communes du secteur.

Par ailleurs, la CLECT s'est réunie alors même que l'animateur jeunesse était déjà recruté.

Par contre, sur le fond, les Élus sont d'accord pour la mise en place de ce nouveau service au bénéfice des jeunes du secteur.

Madame Denise PRUD'HOMM, Vice-Présidente de Lannion Trégor Communauté en charge de l'enfance, de la jeunesse et des sports, vient présenter la démarche en Conseil.

Également, Madame SMITS est présente en tant que Directrice de la petite enfance/enfance/jeunesse de LTC.

Il y a la date-butoir du 17 janvier 2025 au niveau de LTC pour valider ce nouveau service.

Historique :

- **Volonté de la Communauté de Communes du Haut Trégor à l'époque (avant 2017)**
- **Les Élus du Pôle de Tréguier ont demandé la mise en place de l'Information Jeunesse avec le Pôle de Lézardrieux après la fusion de 2017 avec LTC**
- **3 réunions en 2022**
- **Bureau Exécutif de LTC - avril 2023**
- **Conseil Communautaire - juin 2023 : prise de compétence de l'IJ**
- **CLECT, 11 septembre 2024 - Dans le rapport, n'apparaît pas le vote des Élus.**

Si la convention avait été retenue : une Commune aurait dû embaucher directement l'Agent puis refacturer au CIAS.

Madame Le Maire rappelle que c'est la Commune de Plougrescant qui paie le plus d'Attribution de Compensation (AC) chaque mois à LTC.

Madame PRUD'HOMM assure que l'Animateur sera itinérant même s'il est positionné sur Tréguier.

Pourquoi avoir recruté avant la CLECT ? Madame PRUD'HOMM indique qu'il fallait que la dépense existe en 2024 pour pouvoir créer une AC.

Madame Le Maire précise que, par prudence, le Conseil Municipal a approuvé une Décision Modificative en novembre 2024 afin d'intégrer le montant de l'AC-Information Jeunesse dès 2024.

Cet Animateur travaille le samedi et les petites vacances scolaires. Il travaille sur le terrain, notamment au niveau des city-stades.

Madame SMITS complète sur :

- L'itinérance : temps forts à Tréguier pendant la semaine scolaire, puis travaille de terrain là où sont les jeunes.
- Les thèmes développés auprès des Jeunes : santé mentale, harcèlement, sensibilisation avec la gendarmerie, projets pour et avec les jeunes, l'animation est un « prétexte » pour pouvoir communiquer et faire de la prévention. Amener de la culture et construire ensemble, de type pièce de théâtre, pour l'estime de soi.
- La formation de l'Animateur : Sanitaire et sociale + Information Jeunesse.
- Les partenariats : avec le Département notamment et la gendarmerie.

La compétence « Information Jeunesse » est déjà existante sur LTC sur les Pôles de : Plouaret, Ploumilliau et Cavan. Pas d'AC pour ces 3 secteurs car les Communautés de Communes de l'époque avaient déjà cette compétence, c'est-à-dire avant la fusion avec LTC.

Gérard PONGERARD : Combien de Jeunes sont déjà identifiés ? il y a 52 jeunes de 12-18 ans sur Plougrescant, 150 jeunes rencontrés en automne 2024 dans le secteur (1 342 Jeunes au total).

Les bus des ALSH pourront être mobilisés.

Un QR code existe avec de nombreuses informations pour les Jeunes et leurs parents.

LTC a à cœur que le projet aboutisse c'est pour cela qu'il y a le déplacement ce soir pour expliciter le dossier.

Cécile HERVÉ précise que :

- 19 communes sont concernées par ce dispositif, sur les pôles de Tréguier et Lézardrieux
- A aucun moment dans la demande de délibération des communes, il n'était stipulé que si une commune votait contre, le dispositif était suspendu, entraînant de fait l'annulation du poste. Ce n'est donc pas là un exemple de démocratie, les élus étant mis devant le fait accompli.

VOTE :

Abstention : 0

Contre : 0

POUR : 15

3. Don à Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, département français d'outre-mer, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Plougrescant tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Plougrescant contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile (même montant que pour la Turquie/Syrie en 2023 et l'Ukraine en 2022)

Yves TESSIER : c'est à l'État d'agir.

Roland PATEZOUR : il vaut mieux donner que recevoir.

VOTE :

POUR : 13

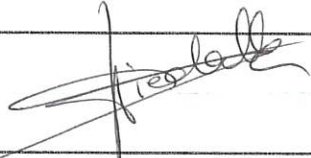
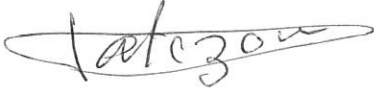
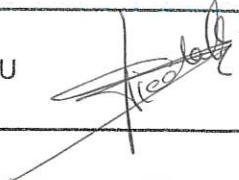
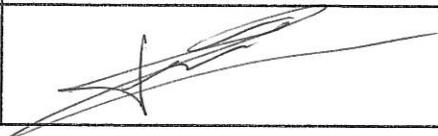
ABSTENTION : Grégoire CLIQUET

CONTRE : Yves TESSIER

4- Questions diverses :

- Vœux du Maire le vendredi 24 janvier 2025 à 18H30
- Vote des Budgets 2025 :
 - Commission Finance N°1 : mercredi 26 février 2025
 - Commission Finances N°2 : mercredi 5 mars 2025
 - Commission Finance N°3 : mercredi 12 mars 2025
 - Conseil Municipal pour le vote des Budgets : lundi 31 mars 2025 à 18H

Séance levée à 19H50

Anne-Françoise PIEDALLU	
Gilbert RANNOU	
Cécile HERVÉ	
Grégoire CLIQUET	
Maryvonne LANOË	Donne procuration à Cécile HERVE 
Roland PATÉZOUR	
Véronique LE CALVEZ	
Gérard PONGÉRARD	
Dominique LE ROUX	
Jean-Pierre QUESNEL	
Sabrina DURAND	Donne procuration à Anne-Françoise PIEDALLU 
Gwenaël CLOAREC	
Bruno DUVAL ERREUR Anne LE COARON	 
Nathalie BOSSUYT	Donne procuration à Gwenaël CLOAREC 
Yves TESSIER	

Conseil Municipal du 13 janvier 2025

n° délibération	
2025-01	LTC - CLECT - Financement d'un point Jeunesse sur les Pôles de Tréguier et de Lézardrieux
2025-02	Don à Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO